

Chapitre VIII - Louis D'Amours II, sieur de Chaufour

Le fils aîné de Mathieu D'Amours, Louis, qui hérita du titre de Chaufour, est né le 16 mai 1655, à Québec. Dès qu'il fut d'âge, il embrassa la carrière de militaire comme son père, et devint enseigne de compagnie. C'est peut-être à cette occasion, à 22 ans, qu'il reçoit de M. de Frontenac un emplacement le long du St-Laurent: deux arpents de front "à prendre depuis la haute marée jusque dans la profondeur de la coste,... avec droit de pesche sur le dit fleuve devant les dits deux arpents."

Comme beaucoup d'autres militaires, Louis songeait à obtenir une seigneurie où il pourrait faire la traite et y installer une habitation pour sa famille éventuelle. Avec l'aide de son père, sans doute, il obtint, à 29 ans, une grande concession sur la rivière Richibouctou, le 20 sept. 1686, et confirmée le 24 mai 1689.

Louis y fit construire un fort et deux logis à l'embouchure de la rivière sur la rive droite, en face du village actuel de Richibouctou.

Deux ans après cette concession, Louis de Chaufour se maria à Québec, le 1^{er} octobre 1688, à Marguerite Guyon, fille de Simon et de Louise Racine. Elle avait vingt et un ans et Louis trente et un ans.

Quelques jours après ce mariage, Louis achetait les seigneuries de Gemseg et de Soulanges. La concession de Gemseg avait été accordée à Pierre de Joybert, major en Acadie, d'abord en 1672, pour lui permettre de vivre tout en maintenant le fort de Gemseg; il en jouirait aussi longtemps qu'il aurait la commission de commandant du fort. Mais en 1676, M. de Frontenac lui accorde deux lieues de front sur deux lieues de profondeur autour du fort, en seigneurie et sans condition. En même temps, Frontenac lui accordait la seigneurie de Soulanges, comprenant deux lieues de front de chaque côté de la rivière Nacchouac sur deux lieues de profondeur. Cette seigneurie comprenait les terres en face de la ville actuelle de Fredericton, N.-B. Après la mort de Pierre de Joybert en 1678, sa veuve se retira à Québec avec ses deux enfants. Elle goûta à la misère, car Pierre de Joybert avait mis toutes ses ressources dans la reconstruction de Gemseg. Louis D'Amours apprit les difficultés de sa cousine de Joybert et saisit l'occasion de l'aider tout en se rapprochant de ses frères sur la rivière Saint-Jean. Il offrit d'acheter les seigneuries de madame de Joybert, qui accepta avec joie. Donc, en 1688, huit ans après la mort de son mari, madame de Joybert signait le contrat de vente des seigneuries Gemseg et Soulanges à son cousin Louis D'Amours de Chaufour, pour la somme de cinq mille livres de capital ou deux cent cinquante livres de rente annuelle.

Il faut bien se garder de confondre la seigneurie de Nacchouac concédée à Mathieu D'Amours, sieur de Freneuse, et la seigneurie de Soulanges ou Nacchouac vendue par madame de Joybert à Louis D'Amours, sieur de Chaufour. Cette dernière était une petite seigneurie située entre celle de Médoctec de René de Clignancourt et celle de Nacchouac de Mathieu de Freneuse. Cette seigneurie de Soulanges était située à l'embouchure de la rivière Nacchouac et comprenait deux lieues de rive sur la rivière Saint-Jean et deux lieues de profondeur dans les terres. C'est sur cette seigneurie qu'était le fort St-Joseph ou Nacchouac, bâti par le gouverneur Villebon.

Louis et sa jeune femme quittèrent Richibouctou sans regret. Louis se sentait loin de ses frères, et la traite n'était pas très fructueuse puisqu'il y avait moins d'Indiens dans cette région du pays, et la concurrence était forte, même de la part des Anglais de Boston qui venaient trafiquer sur ces côtes. Tandis qu'à Gemseg les communications par eau étaient plus faciles; de plus, Port-Royal était plus rapproché pour le ravitaillement.

Malgré tout, Marguerite Guyon, la femme de Louis, accepta de vivre isolée en pleine forêt, face à face avec les dangers des grands bois, en contact journalier avec les Indiens dont les atrocités la terrorisaient, même si elles s'exerçaient contre les ennemis. Elle fut vraiment une femme héroïque. Sa bonté de cœur se manifestera dans sa tendresse pour "le petit anglais" Gyles. Mais ne devançons pas le cours des événements.

Louis s'installa à Gemseg avec sa femme, releva le fort, et bâtit une habitation assez grande avec magasin pour faire la traite et pour fournir les provisions aux Indiens comme aux colons groupés autour du fort. La traite lui permettra de vivre et de développer sa terre.

C'est à ce fort de Gemseg que le gouverneur Villebon viendra établir ses quartiers généraux pendant la construction du Fort St-Joseph à Nacchouac, de 1690 à 1692.

Le seigneur de Gemseg eut d'abord des difficultés avec Richard Denys, sieur de Fronsac, qui lui devait pour des fourrures. Pour se faire payer, Louis avait obtenu de la cour de Port-Royal une sentence lui permettant de faire saisir les biens de M. de Fronsac. Malheureusement la saisie a été faite avec violence et avec exagération. M. de Fronsac en appela à Québec, et Louis fut condamné à payer quinze cents livres à M. de Fronsac.

Amours de Choufou

Dans ce procès avec le sieur de Fronsac, son père, Mathieu de Chauffour, l'avait représenté, même devant le Conseil Souverain. Louis remercia son père dans une lettre dont l'original est conservé aux Archives de la Province de Québec. L'orthographe est déterminée au son. Voici le texte:

De la rivière Ouelle 20 mars 1690

Monsieur et honore Perre

Je vous dire que depuis mon depar jay este bien malade je me porte mieus a présent il m'est venu une pense touchant M. Fronsaque je vouderes que M. La Chenes voulu estimer toute ce qui est sur le mémoire et qu'il prit sela en rabatens sur se que M. Fronsac lui dois-je le peres set anes et sela menpecheret bien de la car se sera bien des fres pour moy de reporter à ristigouchise vous en parleres a Monsieur Lobiniere et si Monsieur La Chenes peut faire sela ma lettre lui servira dasureuse et promais lui peier se qui lestimera se qui est porte sur le mémoire et si lui a quelque chose da ventage je lui en donere conoisense comme un homme doneur doit faire.

jenbrase ma chere mere mes frere et seurs mon frere de pelene enbras et mamere mes frere et seurs, et moy qui suis a veque res pec

vostre tres huble et tres hobeisent serviteur et fis

De Chofour

(En marge) je salus mon cousin et ma cousine Lobiniere ma cousine de Marson et toute sa famille

(Pour bien comprendre, il suffit de lire tout haut en prononçant selon le texte écrit.)

Pris de tous côtés par son service militaire, par ses efforts de développer son domaine, Louis D'Amours avait négligé de payer la rente annuelle due à madame de Joybert pour ses deux seigneuries. Comme la veuve de Joybert se trouvait dans le besoin, elle exigea ses rentes. L'affaire fut portée au Conseil Souverain par Mme de Joybert, réclamant le paiement des quatre années d'arrérages de la rente dues par Louis en vertu du contrat de vente des deux seigneuries de Gemsec et Nacchouac ou Soulanges. De plus elle réclame aussi les frais de voyage des deux hommes envoyés de Québec pour recevoir les pelleteries offertes en paiement par Louis D'Amours. En effet Louis avait donné en paiement cent vingt livres de castor sec d'hiver, vingt-cinq livres de castor sec d'été et 50 livres de Moscovie, le tout évalué à 1006 livres courant. Le Conseil, après avoir examiné les pièces, lettres, dépenses, ordonne que les pelleteries seront évaluées par experts; que la rente continuera à être payée sur les dits lieux en castors et martes. En plus le Conseil réfère au Procureur général la demande de Louis de Chauffour d'une caution "attendu le peu de sûreté qu'il a en son acquêt à cause de l'intérêt de ses enfants mineurs". Heureusement Mathieu Desgoutins, lieutenant général de l'Acadie, de passage à Québec, contribua à une entente sur les prix, etc. Et le lendemain, 31 août, madame de Joybert donnait à Louis D'Amours, sieur de Chauffour une quittance pour 675 livres dont elle se dit satisfaite, même pour le restant des 1700 livres mentionnées dans l'arrêt du Conseil du vingt du même mois. Ainsi se termina en bons termes une affaire qui aurait pu causer des ennuis sérieux à Louis D'Amours.

En plus de Gemseg, Louis possédait la seigneurie de Soulanges, proche de son frère Mathieu. Il y avait sur la rivière Nacchouac la possibilité de développer un pouvoir d'eau pour établir une scierie mécanique. Ensemble, Louis et Mathieu réussirent à mettre en marche la première scierie du Nouveau-Brunswick.

Ni le magasin, ni la scierie, ne lui firent négliger la culture de la terre. Il dut y employer plusieurs hommes, car au recensement de 1695, il avait 65 arpents en culture, 22 bêtes à cornes, 50 porcs, 150 volailles. Sa récolte de 1694 lui avait donné 80 minots de blé, 100 minots de pois, 30 minots de blé d'inde, 30 minots d'avoine. En plus, il avait ravitaillé les flibustiers français Morpain et Guyon.

Avec tout ce travail, il ne pouvait plus s'occuper de Richibouctou. Il forma une société avec Louis Riverin pour faire le commerce à Richibouctou, en 1693. L'année précédente, il s'était associé avec Jean Brière et Bernard Huet pour faire la traite à la rivière Saint-Jean et à Richibouctou. Ainsi libéré, il pouvait se consacrer entièrement au développement de Gemseg.

Pour rencontrer les Indiens, surtout les Malécites, Louis D'Amours se rendait à leur village principal de Medoctec, où il était connu et estimé des Indiens comme de leur missionnaire. Au cours de ces visites il avait été témoin des tortures infligées par les Indiens aux prisonniers anglais pris pendant les raids sur les colonies anglaises. Ému par ces souffrances de victimes innocentes, surtout d'enfants, Louis avait à plusieurs reprises acheté aux Indiens ces jeunes prisonniers, qu'il donnait ensuite au gouverneur Villebon pour échange contre des prisonniers français retenus à Boston. À preuve, une lettre du gouverneur Villebon au gouverneur de Boston, le 25 août 1691: "Je vous envoie aussi une jeune fille et deux Anglais achetés par M. D'Amours des mains des Sauvages."

Pendant une de ces visites à Médoctec, en 1695, il s'est aperçu que les "squaw" (Indiennes) étaient en train de torturer un jeune Anglais prisonnier, pris à Pemaquid. Pris de pitié, Louis demanda à acheter le prisonnier comme esclave. Le chef ne voulut pas de suite. Mais le Père Simon finit par persuader le chef de laisser partir le jeune Anglais. Quelques Malécites avec le Père Simon et le jeune Gyles descendirent la rivière Saint-Jean. Le Père Simon demanda à Gyles s'il préférait être vendu à bord d'une frégate française ou chez un habitant de la région. Gyles préféra rester sur la rivière Saint-Jean et le plus près possible de l'embouchure, avec l'espoir que les Anglais reviendraient. Il accepte donc d'être vendu à Louis D'Amours, qui demeurait pas loin de l'embouchure de la rivière Saint-Jean, - mais ce ne fut pas sans un serrement de cœur, se voir vendu, et à des Français. Ce fut trop; il alla se cacher dans le bois pour pleurer amèrement. Madame de Chaufour a vite fait de gagner sa confiance. Elle fut très bonne pour lui; le jeune homme répondit par une fidélité parfaite. Louis le mit à travailler au magasin, à faire la traite. Comme il comprenait la langue des Malécites, il fut très utile. Il gagna si bien la confiance de son maître, que Louis, en partant pour la France, en 1696, lui confia la responsabilité du magasin.

Au printemps de 1696, M. d'Iberville commandait une expédition chargée d'aller prendre et détruire le fort Pemaquid des Anglais, à l'embouchure de la rivière Penobscot, du Maine. Il s'arrêta d'abord à la rivière Saint-Jean pour prendre les officiers et soldats prêtés par Villebon, et prit les barques disponibles, dont celle de Louis de Chaufour. Puis à Pentagouet, D'Iberville rallia St-Castin avec un bon nombre de ses Abénaquis, puis se rendit à Pemaquid. Devant la menace de St-Castin et ses terribles Abénaquis, les Anglais capitulèrent. M. de Chaufour fut chargé d'aller conduire les prisonniers anglais à Boston pour les échanger contre les prisonniers français. Mais au voyage de retour, la barque de Louis fut prise par les Anglais. D'Iberville lui fit rembourser le prix de sa barque, huit cents livres.

Cette campagne à peine terminée, Iberville se rend à Terre-Neuve avec quelques officiers, dont M. de Plaine (Bernard D'Amours), M. de Chaufour, M. de Montigny, et cent vingt-cinq Canadiens. Malgré la neige, ces quelques hommes ont réussi à surprendre presque tous les postes et ont pris six cents prisonniers.

Une fois revenu de cette expédition, Louis de Chaufour mit ordre à ses affaires et partit pour la France au commencement de l'automne, 1696.

Peu de temps après ce départ, des éclaireurs ont averti les colons de la rivière Saint-Jean que les Anglais venaient prendre Villebon et son fort de Nacchouac.

En effet, les colonies anglaises avaient organisé une expédition militaire de revanche pour déloger le gouverneur Villebon de son fort St-Joseph dans le haut de la rivière Saint-Jean. En octobre 1696, on signala la présence des Anglais à l'embouchure de la Saint-Jean, et cette nouvelle vite répandue, terrorisa les habitants de la rivière Saint-Jean, et avec raison, car les Anglais tuaient et brûlaient tout sur leur passage. Madame de Chaufour ne savait que faire, son mari étant absent.

Elle eut l'heureuse idée de mettre sa confiance en Gyles. Elle lui rappela la bonté de son mari et ses propres délicatesses, à son égard, puis lui demanda d'écrire une note en anglais pour dire combien il avait été bien traité par la famille D'Amours. La note disait: "Je prie M. le Général des Anglais de ne pas brûler ma maison, ni les granges, et de ne pas tuer les animaux. Je suppose que toute cette armée ne monte pas la rivière Saint-Jean pour détruire les quelques habitants, mais pour prendre le fort plus haut. J'ai témoigné beaucoup de bonté aux captifs anglais, dans la mesure du possible; nous avons acheté deux captifs des Indiens pour les envoyer à Boston, et nous en avons encore un avec nous, et il partira dès qu'une occasion se présentera et s'il le désire."

Cela fait, Madame dit à son "petit anglais": "Nous avons été bons pour toi; maintenant il est en ton pouvoir de nous servir ou desservir, car tu sais où sont cachées nos possessions dans le bois, et que monsieur n'est pas ici. J'aurais pu t'envoyer au fort pour te mettre sous bonne garde, mais mon respect pour toi et l'assurance que j'ai de ton affection pour nous, me disposent à avoir confiance en toi, persuadée que tu ne te sauveras pas vers les Anglais qui montent la rivière, mais que tu serviras nos intérêts, et au retour de France de monsieur, je lui ferai un rapport sur toi qui lui plaira, et je te donne ma parole que tu auras la liberté d'aller à Boston à la première occasion si tu le désires, ou toute autre faveur en mon pouvoir ne te sera pas refusée".

Le "petit anglais" promit fidélité, de ne pas se livrer aux Anglais de lui-même. Cela dit, il s'embarquèrent dans une grande barge et un canot pour se rendre au Grand Lac par une des branches de la rivière Gemseg. Quelques jours après ils entendirent les canons du fort Nacchouac. Puis les canons se turent. Après quelques jours de silence, Gyles et deux hommes vinrent en éclaireurs. Ils trouvèrent tout intact. Une ou deux bêtes à cornes avaient été prises avec plusieurs volailles - c'est tout. Avertie, Madame de Chauffour remercia Gyles chaleureusement.

En effet, les Anglais avaient remonté la rivière Saint-Jean dévastant tout sur leur passage, mais devant cette note en anglais sur la porte de la maison des D'Amours, le commandant donna ordre de ne rien toucher.

Une fois les Anglais disparus après leur défaite de Nacchouac, Madame de Chauffour et les siens revinrent de leur refuge dans la forêt et avec joie retrouvèrent leur habitation intacte, grâce à la note du jeune Gyles.

Quand Louis revint de France et apprit la fidélité du jeune Gyles, il lui offrit la liberté, et s'arrangea pour le confier à des Anglais venus commercer à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, afin qu'il puisse retourner à Boston. Comme un vaisseau arriva au port de Menagoueche (Saint-Jean) pour racheter un nommé Michael Coombs, Gyles demanda et obtint la permission de profiter de cette chance de retourner à Boston. Il alla d'abord saluer le gouverneur Villebon, puis revint faire des adieux touchants à madame D'Amours, puis avec M. de Chauffour alla à bord du vaisseau anglais et se rendit à Boston.

Louis de Chauffour possédait une barge qui servait à ramener des provisions de Port-Royal. M. de Villebon lui demandait parfois de ravitailler le fort de Nacchouac en lui apportant de la farine de Port-Royal.

Malgré les opérations militaires, Louis avait réussi à grouper plusieurs colons autour du fort de Gemseg, et à développer ses terres aussi. Tout semblait marcher pour le mieux. Madame de Chaufour avait donné naissance à deux filles, mais après la naissance du troisième enfant, un fils, sa santé déclina et elle est morte vers 1699, laissant deux petites filles au soin de leur père; le fils nouveau-né était mort aussi. Les malheurs de Louis commençaient; il était à peine remis de la douleur de perdre sa femme, qu'une inondation terrible de la rivière Saint-Jean, au printemps de 1701, emporta maisons, granges, récoltes, tout. C'était la perte totale de tout le fruit de longues années de labeur dur, épuisant. Découragé, Louis se rend à Port-Royal rejoindre ses deux filles de 8 et 10 ans. Le gouverneur eut pitié de lui et écrivit au Ministre de Paris afin d'obtenir quelque secours, dans une lettre datée du 22 octobre 1701 : "Après la destruction de son fort, M. "des Chauffours" qui en soutenait les habitants et les sauvages, a été obligé de l'abandonner et de se retirer à Port Royal, mais il n'a pas de quoi faire subsister sa famille, et il sera malheureusement contraint de chercher quelque autre retraite si la cour n'a égard aux services qu'il représente dans son placet, et ne lui accorde un emploi qui le retienne dans la colonie. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'engager d'y rester jusqu'au retour des vaisseaux, et il m'a promis de le faire. C'est un fort honnête homme, en qui les habitants et les sauvages ont beaucoup de confiance, il a bien servi dans la dernière guerre, et sur qui ont peut compter".

Poussé par ce besoin d'argent, Louis dut écrire à sa mère, qui vendit aussitôt une partie de la seigneurie de Matane; elle vendit aussi une petite propriété dans la basse-ville de Québec pour soulager un peu la misère de Louis et de ses deux filles. Cette propriété dans la basse-ville de Québec avait été concédée à Louis en 1677 par le gouverneur Frontenac; c'était au Cap Diamant, une portion de terre comprenant deux arpents de front au-dessus de la fontaine Champlain, située entre la ligne de haute mer et la profondeur de la falaise, joignant d'un côté le sieur Villeray et de l'autre au sieur de Mesnu. Comme Louis habitait la rivière Saint-Jean, il chargea son procureur, René Hubert, de la vente de ce terrain. Des portions furent vendues à Michel LePallieur, à Hilaire Frappier et d'autres.

En 1702, malgré tout, Louis retourna à Gemseg, releva le fort tant bien que mal, pour se protéger, puis se mit à recommencer ses habitations. Il avait à peine fini qu'en 1704, les Anglais revinrent attaquer Gemseg en détruisant tout. Cette fois c'était trop. De nouveau il se réfugia à Port-Royal. M. de Brouillan intercède auprès du Ministre des Colonies en faveur de l'enseigne Louis D'Amours. Entre autres choses, M. de Brouillan écrit: "Les frères D'Amours sont gentilshommes. Ils ont été ruinés par les Anglais pour avoir gardé la fidélité qu'ils doivent au roi. Les gouverneurs et les intendants les ont toujours employés à ce qu'il y avait de plus difficile pour le service de Sa Majesté. Comme ils sont hors d'état de subsister, sans quelque grâce de Sa Majesté, ils supplient de leur donner de l'emploi".

En attendant l'aide du Ministre, M. Louis de Chaufour retourne à la rivière Saint-Jean probablement pour aider ses frères, car la rumeur voulait que les Anglais préparent une nouvelle expédition contre les Français de la rivière Saint-Jean et contre le fort Saint-Jean nouvellement construit par feu M. de Villebon. C'est en aidant à la défense de la rivière Saint-Jean que Louis fut pris par les Anglais et amené prisonnier à Boston. Ses deux petites filles étaient restées à Port-Royal, avec leur tante, Madame de Freneuse.

Dès que M. de Bonaventure remplaça le sieur de Brouillan comme gouverneur de Port-Royal, il s'occupa à faire libérer Louis de Chaufour. Or, il y avait à Port-Royal un prisonnier hollandais appelé Triling, capturé en 1704. Bonaventure consentit à le laisser partir pour Boston à condition d'obtenir la libération de Louis de Chaufour en échange pour lui-même ou de payer 3000 livres pour la rançon du sieur de Chaufour. Louis Allain devait le conduire à Boston et ramener Louis de Chaufour. Mais Allain ne revint pas de suite, et quand il revint, il ne ramena ni de Chaufour ni Triling. Bonaventure, furieux arrêta et accusa Allain.

Louis D'Amours ne fut libéré que deux ans plus tard, brisé dans sa santé par les privations et mauvais traitements de la prison de Boston. C'était en octobre 1706; il se réfugia à Port-Royal auprès de sa belle-sœur et de ses deux filles. En 1707, six mois avant de mourir, il assista au mariage de sa fille Charlotte à Bernard Anselme de St-Castin, 2e baron de St-Castin, le 21 octobre. Le baron de St-Castin, père, avait été compagnon d'armes de Louis de Chaufour dans l'expédition contre Pemaquid.

Le registre paroissial de Port-Royal nous réserve une surprise. Louis D'Amours de Chaufour, revenu de Boston depuis deux ans, se sentait suffisamment remis en santé pour songer à continuer sa vie ardente. Il voulut se marier. Par les relations de famille, il avait rencontré et admiré une jeune fille avenante et de très bonne famille, Anne Comeau, fille de Jean Comeau et de Françoise Hébert, âgée de 23 ans; Louis en avait 52. Le mariage eut lieu le dix-sept janvier 1708, dix semaines seulement après le mariage de sa fille Charlotte au baron de St-Castin. Le gouverneur de Port-Royal et les principaux officiers de la garnison furent présents, heureux d'honorer un militaire bien méritant.

Hélas! Son bonheur fut de courte durée. Le sept mai suivant, il est mort, probablement des suites des mauvais traitements subis dans les prisons de Boston. Il avait cinquante-trois ans et ne laissait pas d'héritier pour porter son nom et son titre.

Une fille restait, Marie Josephte; elle allait se marier l'année suivante au corsaire Pierre de Morpain, la terreur des Anglais. Ce Pierre Morpain, audacieux et courageux, "fut le plus remarquable de tous les corsaires..... on dit qu'en moins de deux mois il coula quatre navires ennemis et qu'il en conduisit neuf chargés de provisions à Port-Royal". Ce fut un triomphe à Port-Royal. "Son ovation, écrit Rameau, fut d'autant plus complète qu'il courtisait la fille d'un seigneur de l'Acadie, Marie, fille de Louis D'Amours de Chaufour et capitaine des sauvages, qui possédait le fort Jemsec; ce fut sa fiancée qui le couronna dans son triomphe, et il l'épousa le 13 août 1709".

M. et Madame Morpain ont fait leur demeure à Louisbourg jusqu'à la chute de ce fort.

Dans son testament, Louis D'Amours avait nommé M. Denys de Bonaventure de Port-Royal son exécuteur. Parmi les créanciers de la succession, il y avait le gouverneur de Québec, M. Rigaud de Vaudreuil, qui réclamait huit cents livres en raison de deux billets de M. D'Amours de Chaufour. A Québec, M. René Hubert représentait M. de Bonaventure et reçut la sommation de payer la somme due par la succession, qui était déjà en difficultés. M. Hubert offrit des rentes annuelles au montant de 39 £ 10 s. dues à sa succession. Après quelques hésitations, M. le gouverneur et sa dame finirent par accepter "pour faire plaisir aux héritiers dudit sieur Deschauffours".

Dans son "Dictionnaire généalogique" Mgr Tanguay fait une erreur en disant que Claude-Louis, fils de Mathieu D'Amours de Chaufour a épousé Anne Comeau à Port-Royal. C'est bien Louis D'Amour, sieur de Chaufour, enseigne et ancien prisonnier des Anglais à Boston, qui a épousé Anne Comeau, comme sa signature au registre de Port-Royal le prouve clairement. Il signait toujours D E Chofour et nul autre ne signait de cette façon.

Anne Comeau, encore jeune et veuve, se maria le 29 octobre 1710 à Jean Baptiste Soulare à Port-Royal.

SOURCES

Louis D'Amours de Chaufour

JCS : 111, p. 399, 555, 562. IV, 661, 686.

RPQ : vol. 39, p. 15v.

GN : vol. 18, p. 30, 38, 302, 354, 356.

RAQ : vol. 18, p. 30, 354. 1938-39, p. 157 ss.

ICS : vol. 1, p. 61, 77.

CPJ : vol. 11, p. 302, 387, 463.

RAC : 1899-1900, p. 326.

E0 : 11, p.18.

"Registres de Port Royal", 9 mai 1708 (Archives de Prov. Québec).

Barbel : 25 avril 1717.

Becquet : 25 août 1701.

Chambalon : 21 oct. 1692; 9 avril 1693; 20 avril 1693; 13 août 1701; 23 août 1701; 29 oct. 1702; 17 sept. 1712.

DuLaurent : 29 sept. 1686.

Duquet : 19 fév. 1683.

Genaple : 29 sept. 1686; 7 oct. 1686; 25 janv. 1690; 25 mai 1690; 28 fév 1690; 28 mai 1690.

Rageot : 31 août 1691; - mars 1695; 8 mars 1700; 13 mai 1700; 25 août 1701.

"Les Normands au Canada", Abbé Gosselin, p. 36, 57, 144.

"Baron de St-Castin", Pierre Daviault, p. 124.

"Histoire du Canada", Hector Garneau, 1, p. 405.

"Relations des Jésuites", vol. 63, p. 92.

"Histoire de la seigneurie de la rivière du Sud", Abbé Couillard-Després, p. 108-112.

"Histoire et généalogie des Acadiens", Bona Arsenault, p. 281.

"L'Acadie des ancêtres", Bona Arsenault, p. 185-206.

"Acadia at the end of the 17th century", J. C. Webster, p. 110, 171 ss.

"The River Saint John", Rev. W. O. Raymond, passim.